



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 12 avril 2021

Délibération n° 2021-044
CREATION D'UN CONSEIL DES AINES - AUTORISATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 43

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Bruno SORIN

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 4

Mesdames, Messieurs : Marie-Ange CHAUSSOY à Joël GIRARD, Marie-Eve MICHELET à Anne-Eugénie GASPARD, Arnaud ARFEUILLE à Cécile SAINT-MARC, Thomas DOVICHY à Christine PEYRE

ABSENTS : 2

Mesdames, Messieurs : Patricia NEDEL, Maria GARIBAL

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Bastien RIVIERES

Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Conseiller Municipal délégué aux seniors et au bien vieillir, rappelle à l'Assemblée que plus de 10 000 habitants méridonnais sont âgés de plus de 60 ans selon l'INSEE. Ils sont, comme tous les habitants, une chance pour la Ville. En effet, l'expérience propre à chacun constitue une multitude de compétences, de savoir-faire, à transmettre et à partager. Par leur histoire, leur vécu, les personnes retraitées sont un atout pour Méridonnac et la vie de la cité.

Pour valoriser ces ressources, et ces connaissances, pour les faire s'exprimer et leur donner toute leur place, il est proposé la création d'un Conseil des Aînés à Méridonnac.

Ce conseil sera composé de 50 habitants retraités, de plus de 60 ans, habitant Méridonnac. Pour favoriser une représentation territoriale, un groupe de 5 volontaires par quartier est envisagé.

Il deviendra de fait une nouvelle instance de démocratie participative locale, dont la création sera établie en cohérence avec les autres instances de démocratie participative.

Il aura pour finalité de mobiliser des aînés, parfois experts d'usage de la ville, afin d'apporter des connaissances aux élus, et acteurs du territoire sur les possibilités et les enjeux actuels et futurs liés à la santé, au bien-être et à la qualité de vie des aînés.

Ce conseil pourra concrètement être mobilisé sur certains projets de la ville, pour les tester, afin, in fine, de mieux les adapter si nécessaire aux usages des habitants.

De plus, les membres du conseil des aînés pourront eux-mêmes proposer à l'équipe municipale des actions, des projets à mener à Méridonnac.

Les objectifs de cette instance seront ainsi d'associer plus étroitement encore les aînés aux projets municipaux, de recueillir leur parole et d'être à l'écoute de leurs besoins, de les amener à participer à la vie citoyenne et de promouvoir l'action publique, de faire dialoguer la politique publique.

Le conseil des aînés permettra enfin à chaque personne qui le souhaite de s'investir dans une action citoyenne.

La mise en place de ce conseil se fera par :

- un appel à volontariat dans le Méridonnac Magazine, et relayé dans d'autres médias (réseaux sociaux, presse locale...) pour 3 membres par quartier, un tirage au sort permettant le cas échéant de retenir le nombre nécessaire de participants ;
- une demande de désignation par les maisons des habitants ou centres sociaux des différents quartiers pour deux membres ;
- la participation d'un professionnel de santé, en tant que personne qualifiée, ainsi éventuellement qu'un acteur du monde de la gériatrie serait pertinent.

A partir de ces grands principes, un règlement de fonctionnement sera élaboré, déterminant les fréquences des groupes de travail, les choix des thématiques à aborder.

Ce Conseil des aînés sera un lieu privilégié de réflexion, de dialogue et un révélateur d'idées qui s'inscrira dans le cadre de l'intégration de la Ville de Méridonnac, dans la démarche « ville Amie des Aînés »

Le Conseil Municipal de la Ville de Méridonnac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 1^{er} avril 2021,

ENTENDU le rapport de présentation,

DÉCIDE :

ARTICLE UNIQUE : d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en place un conseil des aînés à la Ville de Mérignac.

ADOpte A l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 12 avril 2021



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Alain Anziani", is written over a horizontal line that extends to the right. A vertical line descends from the end of the horizontal line, forming a stylized signature.

Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 13 avril 2021.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.